GÉNIE BIOLOGIQUE - BIOCHIMIE

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2017

Barème du dernier entrant, par académie



Première étape du mouvement, la phase « inter-académique », dont les règles sont fixées nationalement par la note de service publiée au B,O,, ne concerne que l'entrée dans une académie, Il est donc, à cette étape, impossible de choisir un établissement, une zone de remplacement ou une zone géographique inférieure à une académie,

Parmi ces règles, figure le « barème », c'est-à-dire le moyen de classer les candidats sur un même vœu, La carte publiée ci-contre est le constat fait en 2017 du plus petit barème permettant l'entrée dans chaque académie, Il n'a de valeur qu'indicative et ne préjuge pas de ce qu'il adviendra cette année,

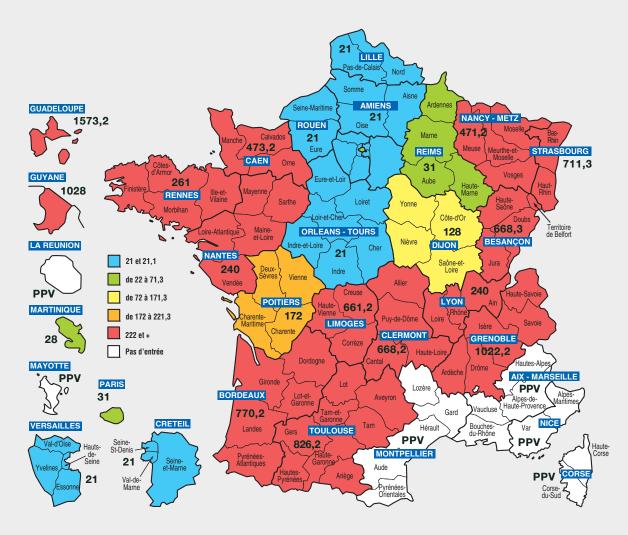
Les élus du SNES sont à vos côtés pour vous informer et vous défendre, Majoritaires dans toutes les instances paritaires consultées sur les mutations, ils agissent pour faire respecter l'égalité de traitement entre les collègues et veillent à empêcher les tentatives de passe-droits auxquelles le ministère est parfois enclin de procéder.

LE SNES VOUS OFFRE UN SERVICE COLLECTIF SUR INTERNET: www,snes,edu

- Des informations sur le mouvement 2018,
- Les barres de l'inter 2012 à 2017,
- Le point sur le mouvement en cours,
- La note de service commentée,

DES SERVICES INDIVIDUELS RÉSERVÉS AUX SYNDIQUÉS

- Les cartes des barres de l'inter 2017 et les barres de l'intra 2017 détaillées par commune, groupe de communes, type d'établissement et celles des zones de remplacement.
- Des rendez-vous individuels pour aider à la formulation des vœux.
- Une aide au calcul du barème,
- Le barème détaillé, après vérification en commission paritaire,
- Le résultat de la mutation (par courriel, SMS, courrier)...



Attention : Ces barres sont le constat du mouvement 2017, Elles ne préjugent pas des barres 2018, qui dépendront de la répartition par le ministère des capacités d'accueil entre académies, du nombre de participants et des modifications du barème,

DÉFENDRE LES PERSONNELS, LE DROIT À MUTER, DES RÈGLES NATIONALES

GÉNIE BIOLOGIQUE - BIOCHIMIE

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2017

Barème du dernier muté, par département



Aix-Marseille	Étab.	ZR
Alpes-Haute-Prov.	PPV	PPV
Hautes-Alpes	PPV	PPV
Bouches-du-Rhone	76,0	PPV
Vaucluse	PPV	PPV
Amiens	Étab.	ZR
Aisne	3307,0	21,0
Oise	1127,0	21,0
Somme	21,0	51,0
Besançon	Étab.	ZR
Doubs	PPV	PPV
Jura	PPV	PPV
Haute-Saône	PPV	PPV
Territoire de Belfort	353,2	PPV
Bordeaux	Étab.	ZR
Dordogne	1469,2	PPV
Gironde	1085,2	670,2
Landes	572,2	PPV
Lot-et-Garonne	PPV	PPV
Pyrénées-Atlant.	PPV	PPV
Caen	Étab.	ZR
Calvados	PPV	PPV
Manche	158,2	28,0
Orne	PPV	PPV
Clermont	Étab.	ZR
Allier	PPV	PPV
Cantal	PPV	PPV
Haute-Loire	PPV	PPV
Puy-de-Dôme	28,0	PPV
Corse	Étab.	ZR
Corse-du-Sud	PPV	PPV
Haute-Corse	PPV	PPV

PPV : Pas de Poste Vacant

Créteil	Étab.	ZR
Seine-et-Marne	21,0	PPV
Seine-Saint-Denis	81,0	21,0
Val-de-Marne	71,0	PPV
Dijon	Étab.	ZR
Côte-d'Or	901,2	28,0
Nièvre	PPV	PPV
Saône-et-Loire	PPV	101,0
Yonne	PPV	PPV
Grenoble	Étab.	ZR
Ardèche	PPV	PPV
Drôme	PPV	PPV
Isère	PPV	482,2
Savoie	PPV	PPV
Haute-Savoie	PPV	PPV
Guadeloupe	Étab.	ZR
	1552,0	28,0
Guyane	Étab.	
Guyane	Etab.	ZR
Guyane	PPV	PPV
Guyane	PPV	
Lille		
	PPV	PPV
Lille	PPV Étab.	PPV ZR
Lille Nord	PPV Étab. 21,0	PPV ZR PPV
Lille Nord	PPV Étab. 21,0	PPV ZR PPV
Lille Nord Pas-de-Calais	Étab. 21,0 PPV	ZR PPV PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges	Etab. 21,0 PPV Étab.	ZR PPV PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze	Etab. 21,0 PPV Etab. 391,2	ZR PPV PPV ZR PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne	Etab. 21,0 PPV Etab. 391,2 PPV PPV	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse	Étab. 21,0 PPV Étab. 391,2 PPV PPV	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV PZR
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain	Etab. 21,0 PPV Etab. 391,2 PPV PPV	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne	Étab. 21,0 PPV Étab. 391,2 PPV PPV	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV PZR
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain	Etab. 21,0 PPV Etab. 391,2 PPV PPV Étab. 300,0	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain Loire Rhône	Etab. 391,2 PPV Étab. 390,0 PPV 307,2	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain Loire	Etab. 21,0 PPV Étab. 391,2 PPV PPV Étab. 300,0 PPV	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain Loire Rhône	Etab. 391,2 PPV Étab. 390,0 PPV 307,2	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV 2R PPV 201,2
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain Loire Rhône	Etab. 21,0 PPV Étab. 391,2 PPV PPV Étab. 300,0 PPV 307,2 Étab.	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV ZR PPV ZR PPV ZR PZR PZR PZR ZR ZR
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain Loire Rhône	Etab. 21,0 PPV Étab. 391,2 PPV PPV Étab. 300,0 PPV 307,2 Étab.	PPV ZR PPV PPV ZR PPV PPV PPV ZR PPV ZR PPV ZR PZR PZR PZR ZR ZR
Lille Nord Pas-de-Calais Limoges Corrèze Creuse Haute-Vienne Lyon Ain Loire Rhône Martinique	Etab. 21,0 PPV Étab. 391,2 PPV PPV Étab. 300,0 PPV 307,2 Étab. 28,0	PPV ZR PPV PPV

	4 .	
Montpellier	Étab.	ZR
Aude	PPV	PPV
Gard	62,0	PPV
Hérault	PPV	1324,0
Lozère	PPV	PPV
PyrOrientales	PPV	PPV
Nancy-Metz	Étab.	ZR
Meurthe-et-Moselle	271,3	PPV
Meuse	PPV	PPV
Moselle	PPV	21,0
Vosges	PPV	PPV
<u> </u>		
Nantes	Étab.	ZR
Loire-Atlantique	614,0	261,0
Maine-et-Loire	1510,6	PPV
Mayenne	PPV	PPV
Sarthe	251,0	140,0
Vendée	PPV	PPV
Nice	Étab.	ZR
Alpes-Maritimes	128,0	PPV
Var	PPV	PPV
Orléans-Tours	Étab.	ZR
Cher	65,0	21,0
Eure-et-Loir	31,0	PPV
Indre	PPV	PPV
Indre-et-Loire	PPV	PPV
Loir-et-Cher	51,0	PPV
Loiret	182,0	PPV
2001	.02,0	
Paris	Étab.	ZR
	21,0	PPV
	- 1,0	
Poitiers	Étab.	ZR
Charente	PPV	PPV
Charente-Maritime	PPV	449,0
Deux-Sèvres	PPV	PPV
DOUX OCVIOS		
Vienne	222,0	PPV

Reims	Étab.	ZR
Ardennes	88,2	PPV
Aube	118,2	41,0
Marne	PPV	PPV
Haute-Marne	PPV	PPV
Rennes	Étab.	ZR
Côtes-d'Armor	PPV	PPV
Finistère	411,0	PPV
Ille-et-Vilaine	308,2	PPV
Morbihan	PPV	PPV
Réunion	Étab.	ZR
	38,0	PPV
Rouen	Étab.	ZR
Eure	41,0	PPV
Seine-Maritime	471,2	21,0
Strasbourg	Étab.	ZR
Bas-Rhin	508,0	231,0
Haut-Rhin	PPV	PPV
Toulouse	Étab.	ZR
Ariège	PPV	PPV
Aveyron	PPV	PPV
Haute-Garonne	PPV	731,2
Gers	766,2	PPV
		PPV
Lot	PPV	1 1 V
Lot Hautes-Pyrénées	PPV PPV	PPV
Hautes-Pyrénées	PPV	PPV
Hautes-Pyrénées Tarn	PPV PPV	PPV PPV
Hautes-Pyrénées Tarn	PPV PPV	PPV PPV
Hautes-Pyrénées Tarn Tarn-et-Garonne	PPV PPV PPV	PPV PPV PPV
Hautes-Pyrénées Tarn Tarn-et-Garonne Versailles	PPV PPV PPV	PPV PPV PPV
Hautes-Pyrénées Tarn Tarn-et-Garonne Versailles Yvelines	PPV PPV PPV Étab. 165,2	PPV PPV PPV ZR 21,0

Seconde étape du mouvement national déconcentré,
la phase « intra-académique » permet à l'adminis-
tration rectorale d'affecter tous les collègues d'une
académie – ceux qui y sont déjà et ceux qui viennent
d'y entrer lors de la phase inter - sur un poste en
établissement ou sur une zone de remplacement,
Les « barèmes » de l'intra étant fixés académique-
ment, il convient de lire attentivement la note de ser-
vice rectorale et les publications académiques du
SNES sur le sujet, Ces barres « intra » correspondent
au plus petit barème des collègues mutés à l'intérieur
d'un département donné, quel que soit le type d'éta-
blissement (collèges, lycées et lycées professionnels
pour les CPE et les documentalistes),

Les élus du SNES sont à vos côtés, afin de vous informer et vous défendre, Présents et majoritaires dans toutes les instances paritaires, ils agissent pour que l'égalité de traitement entre les collègues soit une réalité, Leur expertise est reconnue de tous : n'hésitez pas à faire appel à eux,

Le SNES revendique la construction d'un mouvement national amélioré, en une seule phase, assurant le droit de tous les collègues à une mutation choisie dans le respect de règles communes, claires, équitables et applicables à tous,

DÉFENDRE LES PERSONNELS, LE DROIT À MUTER, DES RÈGLES NATIONALES

ATTENTION: ces barres sont le constat du mouvement 2017, Elles ne préjugent pas des barres 2018, qui dépendront, en particulier, des politiques rectorales d'implantation des postes,
du nombre de participants et de la composition académique des barèmes.